

Collectif des délégués élus parents d'élèves
Communauté de Communes gangeoise et suménoise

Ganges le 7 avril 2010,

Ecole de Brissac
7 Avenue de Jeanne d'Arc
34190 Brissac

Inspection Académique de l'Hérault
M. l'Inspecteur d'Académie
31 Rue de l'Université
34058 MONTPELLIER CEDEX 1

Ref. : Réponse de l'inspection académique en date du 23/10/2009.
Courrier du collectif des parents d'élèves de la communauté des cévennes gangeoises et suménoises du 12/10/2009.

Monsieur l'Inspecteur,

Le 15 mars 2010, une rencontre a été organisée, à l'initiative de notre collectif de parents d'élèves, réunissant les directeurs/-trices de nos écoles, les élus de nos communes et de la communauté des communes, le psychologue scolaire, des représentants de la FCPE et le médecin de l'antenne PMI de Ganges.

Cette réunion nous a permis :

- d'apporter certaines remarques quant à la réponse de l'inspection académique au courrier des parents d'élèves.
 - Que la suppression des postes de RASED ait touché d'autres secteurs que le nôtre, loin de nous rassurer ou de nous consoler, nous attriste et nous inquiète plutôt;
 - si la formule « *Rien n'est proposé aux enfants en grande difficulté et à leurs familles pour les aider sur leur lieu de scolarité* » ne correspond guère, à vos yeux, à la réalité sur le terrain, nous vous précisons qu'un psychologue scolaire sur l'ensemble de nos écoles, ne saurait constituer un « réseau » à lui seul, et permet d'identifier les problèmes éventuels mais nullement de les traiter. Vous conviendrez que cette situation est difficilement acceptable.
 - Nous avons du mal à saisir la relation que l'inspection académique semble établir entre le taux d'encadrement des classes du secteur et les besoins spécifiques relevant de l'intervention du RASED et de ses enseignants spécialisés. Les professeurs des écoles, à la différence des maîtres E et G, ne reçoivent pas de formation spécialisée leur permettant de venir en aide à des enfants en grande difficulté. Nous ne vous cachons pas que les allusions aux suppressions potentielles de classes dans les écoles de Brissac et de Saint-Jean de Buèges sont apparues à certains d'entre nous comme des menaces à peine voilées.
 - Nous regrettons de nouveau votre éloignement des soucis et contraintes du terrain : l'affirmation, pour le moins péremptoire, qu'aucune école couverte par notre RASED n'avait un nombre d'élèves par classe supérieur à 25 est gravement inexacte. Les écoles de Cazilhac et de Saint-Bauzille de Putois étaient largement au dessus de ce nombre (écoles « oubliées » dans le courrier et qui font pourtant partie de cette circonscription).
- de dresser un état des lieux de la situation, lequel a fait apparaître en résumé que l'absence de maîtres E et G est cruellement ressentie sur le secteur par tous les acteurs concernés

Or, la circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009, prévoit bien que :

« Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages, les aides nécessaires doivent lui être apportées dans le cadre du service public de l'éducation. »

Et la circulaire de citer les aides en question : « aide personnalisée » (apportée par les enseignants) et « aide spécialisée » ainsi définie: « L'aide personnalisée, ou les stages de remise à niveau au cours moyen, lorsqu'ils sont mis en place, peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés pour certains élèves, soit parce que ceux-ci présentent des difficultés marquées exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique, soit parce qu'ils manifestent des besoins particuliers en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou des atteintes perturbant leur fonctionnement cognitif et psychique ou leur comportement.

Pour aider ces élèves, les enseignants spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) viennent renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences spécifiques permettant de mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées.»

Autant dire que l'intervention d'une équipe RASED, et d'une équipe au complet, est prévue dans les textes.

Il semblerait que le ministère vienne d'annoncer la constitution d'un groupe de travail en vue de l'élaboration d'une instruction aux Inspecteurs d'Académie sur le devenir des RASED. Celle-ci indiquerait notamment que l'effectif global des postes (maîtres spécialisés, psychologues scolaires) devra être maintenu à son niveau actuel, et que les modalités de formation seront adaptées pour qu'il ne reste pas de postes sans personnels spécialisés.

Pour toutes ces raisons, **nous demandons donc aujourd'hui à l'Académie que les textes soient effectivement appliqués, même en zone rurale, et que toutes nos écoles disposent d'une équipe RASED complète dotée des moyens de travailler efficacement** (achat du matériel nécessaire et remboursement des frais de déplacement, en particulier).

Nous sollicitons auprès de vous un rendez-vous et vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer vos disponibilités pour nous recevoir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de notre considération distinguée.

**Le collectif des délégués des parents d'élèves
La FCPE de Ganges**

P/J : Courrier de l'inspection académique du 23/10/09.
Courrier de M.Vézinhet, Député de l'Hérault, Président du Conseil Général de l'Hérault de mars 2010.

Copie : M.Millangue adjoint de l'inspecteur académie
M.Carpentier IEN
Directeurs des écoles de Brissac, Cazilhac, Ganges, Saint Bauzille de Putois, Saint Jean de Buèges, Saint Martin de Londres, Sumène.
Elus de la communauté des communes cévennes gangeoise et suménoise
Maires des communes concernées